

Bonjour,

Au vu de la rentrée scolaire et afin d'organiser au mieux les différents services périscolaires, nous vous rappelons que les réservations de la cantine, de la garderie ainsi que des mercredis sont ouvertes depuis fin juillet.

Nous constatons que beaucoup d'entre vous n'ont pas encore procédé à ces réservations. Nous vous invitons donc, si vous en avez le besoin, d'effectuer les réservations le plus rapidement possible. Cela nous permettra d'avoir les effectifs prévisionnels pour la semaine prochaine notamment afin d'ajuster les commandes et d'adapter le nombre de personnel.

Concernant l'utilisation de ces services nous vous rappelons les différents horaires :

Accueil du matin et du soir les jours d'école :

Ā Ecole Victor Hugo (Lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 7h30 à 8h30. Départ de la Maison de l'enfance à 8h10.

De 16h15 à 19h l'accueil du soir se déroule en 2 temps. De 16h15 à 17h la prise du goûter au restaurant scolaire (forfait goûter). Ensuite les familles peuvent venir chercher leur enfant de 17h à 19h uniquement, à l'accueil de la Maison de l'enfance pour les maternelles et à l'école Victor Hugo pour les élémentaires (jusqu'à 18h puis MDE jusqu'à 19h).

Ā Ecole Saint André (Lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 7h30 à 8h45. Départ de la Maison de l'enfance à 8h25.

De 16h30 à 19h l'accueil du soir se déroule en 2 temps. De 16h30 à 17h15 la prise du goûter au restaurant scolaire (forfait goûter). Ensuite les familles peuvent venir chercher leur enfant de 17h 15 à 19h uniquement, à l'accueil de la Maison de l'enfance pour les maternelles et à l'école Victor Hugo pour les élémentaires (jusqu'à 18h puis MDE jusqu'à 19h).

A la fermeture du portail des écoles les enfants non pris en charge par un représentant légal seront accompagnés au restaurant scolaire puis à la maison de l'enfance (La tarification en vigueur sera appliquée). L'enfant ne peut être remis au représentant légal sur le chemin école-restaurant maison de l'enfance.

Accueil des mercredis et vacances scolaires :

Temps d'accueil matin 7h30-9h30 pour tous les groupes (Les Chatons sont accueillis de 7h30 à 8h30 à la maison de l'enfance et de 8h30 à 9h30 à l'école Victor Hugo).

Temps d'accueil du midi 11h30-12h et 13h15-14h00 (Pour les Chatons de 13h00-13h30 pour le bon déroulement de la sieste)

Temps d'accueil soir 16h30-19h pour tous les groupes (Les Chatons sont de retour à la maison de l'enfance pour 17h30)

Aussi, il est de la responsabilité des parents de veiller aux bonnes réservations de leurs enfants avant de venir les déposer à l'accueil de loisirs. Nous vous rappelons que si nos effectifs sont complets, nous ne pourrions pas accueillir vos enfants. Egalement, merci d'accompagner vos enfants jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge par nos services. **Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés obligatoirement par les parents dans l'enceinte de l'accueil de loisirs.**

Egalement, concernant l'accueil des enfants dans le groupe des chatons pour les mercredis et les vacances scolaires et plus particulièrement concernant les temps de siestes, nous vous informons que **vous n'avez plus à fournir les affaires de sieste**. En effet, afin d'éviter les inégalités et les oublis, nous avons investis dans des draps lits adaptés pour les enfants. Vous n'avez plus qu'à fournir le doudou.

Enfin, pour les enfants ayant des activités extrascolaires, nous vous rappelons qu'il est possible qu'ils puissent y aller et revenir sur le temps d'accueil. Votre enfant peut sortir soit seul ou soit accompagné par une personne de confiance que vous aurez désignés. Nous n'avons pas la possibilité de détacher des animateurs pour faire les accompagnements au vu du nombre d'enfants inscrit ainsi qu'au vu du grand nombre d'activités différentes. Pour que votre enfant puisse sortir seul ou avec un tiers, **vous devez nous le signaler par écrit obligatoirement**. Vous trouverez ci joint, une attestation d'autorisation de sortie.

Comptant sur votre compréhension et au plaisir de vous voir lundi,

Bonne rentrée

S.HAY

PS : Vous trouverez sur votre portail famille, via la rubrique "mes documents dématérialisés" le règlement intérieur, un tutoriel d'utilisation, les tarifs, ainsi que différentes documentations.